

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance 26 septembre 2011

2011 DASES 501 G. Subvention à l'association des anciens élèves d'Alembert.11è.

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose une subvention à l'association des anciens élèves d'Alembert ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY au nom de la 6^{ème} commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.700 € est attribuée au titre de 2011 à l'association des anciens élèves d'Alembert (N° SIMPA 20503, dossier N° 2011_05888, tiers N° D00591), sise 3 rue Japy 75011 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 nature 6574, rubrique 51 ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.